

Téléphone / Fax : 05 61 68 16 92  
Email : mairie.de.manses@orange.fr

24 octobre 2023

Permanences : lundi de 14H00 à 16H00

## **Procès verbal Conseil municipal 18 mars 2024**

Le lundi 18 mars 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame VERDIER SIMONE.

Secrétaire de séance : Madame HAURAT NATHALIE

**Présents :** Madame VERDIER SIMONE (Maire), Monsieur CARD EMMANUEL (1er Adjoint au Maire), Monsieur BALFOUR COLIN (Conseiller municipal), Madame BUKZIN JOELLE (Conseillère municipale), Monsieur DE BOECK FILIP (Conseiller municipal), Madame DELABYE JOELLE (Conseillère municipale), Monsieur FERRAND PHILIPPE (Conseiller municipal), Madame HAURAT NATHALIE (2ème Adjointe du Maire), Monsieur VANDERSTAPPEN DONALD (Conseiller municipal)

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Madame POUSSE NADEGE (Conseillère municipale), Monsieur TOLOSA JUAN (Conseiller municipal)

### **Ordre du jour :**

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Approbation compte rendu des deux dernières séances du Conseil Municipal
3. Présentation et approbation du Compte de Gestion 2023
4. Présentation et approbation du Compte Administratif 2023
5. Affectation de résultat de fonctionnement
6. Présentation des investissements 2024
7. Présentation de la proposition d'adressage
8. Présentation de la convention pour la salle des fêtes et la salle des associations.
9. Avancement des travaux
10. Questions diverses

### **Délibérations du conseil :**

#### **1 Nomination du Secrétaire de séance :**

Nathalie Haurat est nommée à l'unanimité secrétaire de séance

#### **2 Approbation compte rendu des deux dernières séances du Conseil Municipal**

Lecture est faite du compte rendu des deux dernières séances. Ces deux compte rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents

### 3 Délibération sur le compte de gestion

Madame le maire présente au conseil municipal le compte de gestion établi par le receveur et toutes les écritures qui s'y rattachent.

Après cette présentation, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### 4 Délibération sur le compte administratif

Madame le maire présente le compte administratif 2023 et toutes les écritures qui s'y rattachent. Cf annexe Le conseil municipal, à l'unanimité, après qu'elle ait quitté la salle de réunion :

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	219 818,15	0,00	42 440,78	0,00	262 258,93
Opérations exercice	115 605,21	180 485,36	336 940,54	215 880,75	452 545,75	396 366,11
Total	115 605,21	400 303,51	336 940,54	258 321,53	452 545,75	658 625,04
Résultat de clôture		284 698,30	78 619,01			206 079,29
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	284 698,30	78 619,01	0,00	0,00	206 079,29
Résultat définitif		284 698,30	78 619,01			206 079,29

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 5 Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement -

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	219 818,1 5
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	68 829,72
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	64 880,15
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	284 698,3 0
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>284 698,3 0</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	78 619,01
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	206 079,2 9
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

## **6 Présentation des investissements 2024** (cf annexe)

### **7 Mise en conformité des adresses postales avec une prestation des services de la Poste**

Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité de mise en conformité des adresses postales avec l'aide des services de la Poste.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal dans le cadre de ses attributions prévues par le CGCT.

Le projet consiste en la mise en place d'une Base Adresse Locale

Une Base Adresse Locale est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur une commune. Cette base est gérée par la collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI). Elle est publiée sous la responsabilité du maire, ce qui lui confère un caractère officiel. Ces adresses sont effectivement publiées dans la Base Adresse Nationale.

Une BAL publiée et à jour dans la BAN garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, La Poste, opérateurs GPS...).

Nous avons bien avancé dans le diagnostic des adresses existantes ainsi que dans les modifications nécessaires. Nous avons maintenant un tableau des dénominations de rues, places, chemins et routes sur la

commune, ainsi qu'un tableau de toutes les adresses de bâtiments sur la commune.  
La prochaine étape consiste en la mise en place de la Base Adresse Locale par La Poste, sur toutes les adresses du territoire dans l'outil « Mes adresses » et la publication de la BAL dans la BAN. Le coût de la prestation s'élève à 1080 € TTC.

Où l'exposé de son Maire,

Le Conseil Municipal approuve le projet de mise en conformité de l'adressage de la commune.

- Autorise Madame le Maire à signer la proposition de la Poste
- Approuve le devis proposé par la Poste pour un montant de 1080 € TTC
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires

### **9 Présentation de la convention pour la salle des fêtes et la salle des associations.**

Cette convention a été discutée en conseil et doit être amendée, et complétée par le comité des fêtes

### **10 Avancement des travaux**

### **11 Questions diverses**

- Un jeune couple se porte candidat à la location du logement social, Coline Peyre et Loïc Lalanne et se sont présentés en début de séance.
- Nomination délégué culture : Coreo Balfour
- Réflexion sur paratonnerre : Filip de Boeck contactera l'entreprise Bodet pour un devis
- Proposition chantier participatif pour peinture salle des assos : adoptée  
Devis Pierrick Wibratte et Ines pour enduit mur patio maison Pesteil 380 € : accepté  
Intervention Aurélien pour barrière patio : OK

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Madame VERDIER SIMONE  
Président de séance

Madame HAURAT NATHALIE  
Secrétaire de séance